



AFC infos - mai 2020

Chère lectrice, cher lecteur,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir cette nouvelle lettre d'information fiscale. Nous vous en souhaitons bonne lecture.

Votre Administration fiscale cantonale

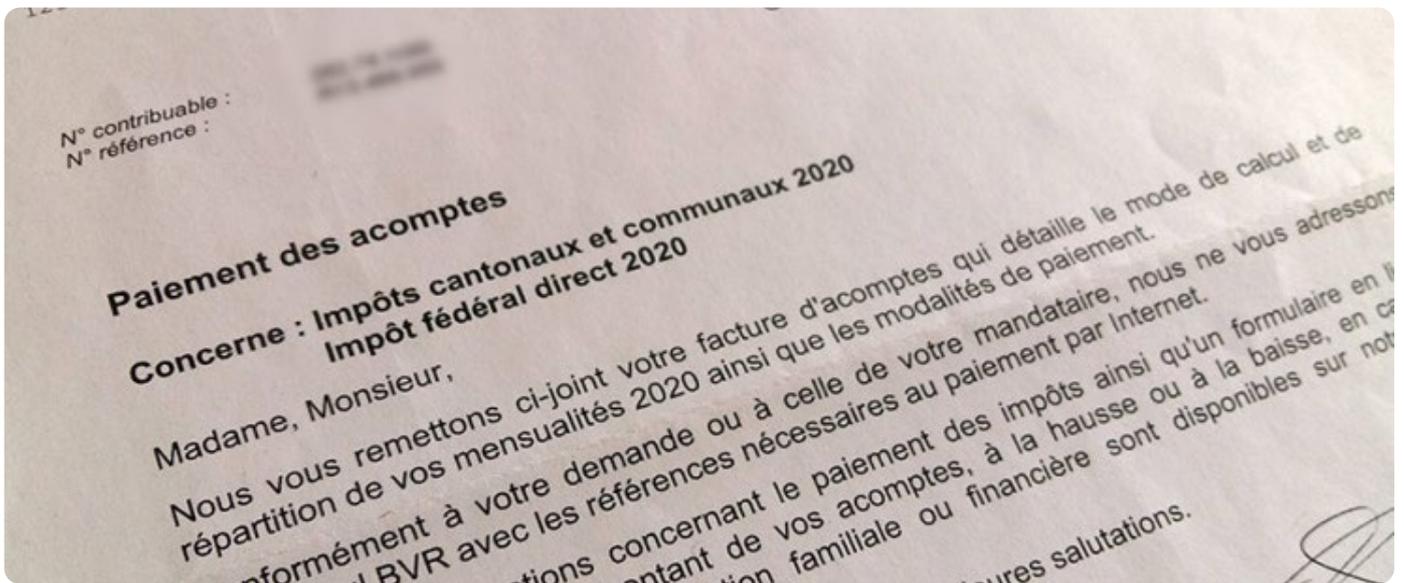


Illustration AFC

Continuez à verser vos acomptes régulièrement

Adapter le versement des acomptes provisionnels 2020 fait partie des mesures fiscales adoptées dans le cadre de la pandémie. L'Administration fiscale cantonale vous rappelle cependant qu'il est plus prudent de verser ses acomptes régulièrement.

[PLUS...](#)



Illustration AFC

Le délai du 31 mai approche. Avez-vous déposé votre déclaration?

Cette année, les délais de dépôt des déclarations du 31 mars 2020 pour les personnes physiques et du 30 avril pour les personnes morales ont été exceptionnellement portés au 31 mai 2020. Si vous faites partie de celles et ceux qui n'ont pas encore déposé leur déclaration, faites le nécessaire au plus vite.

PLUS...

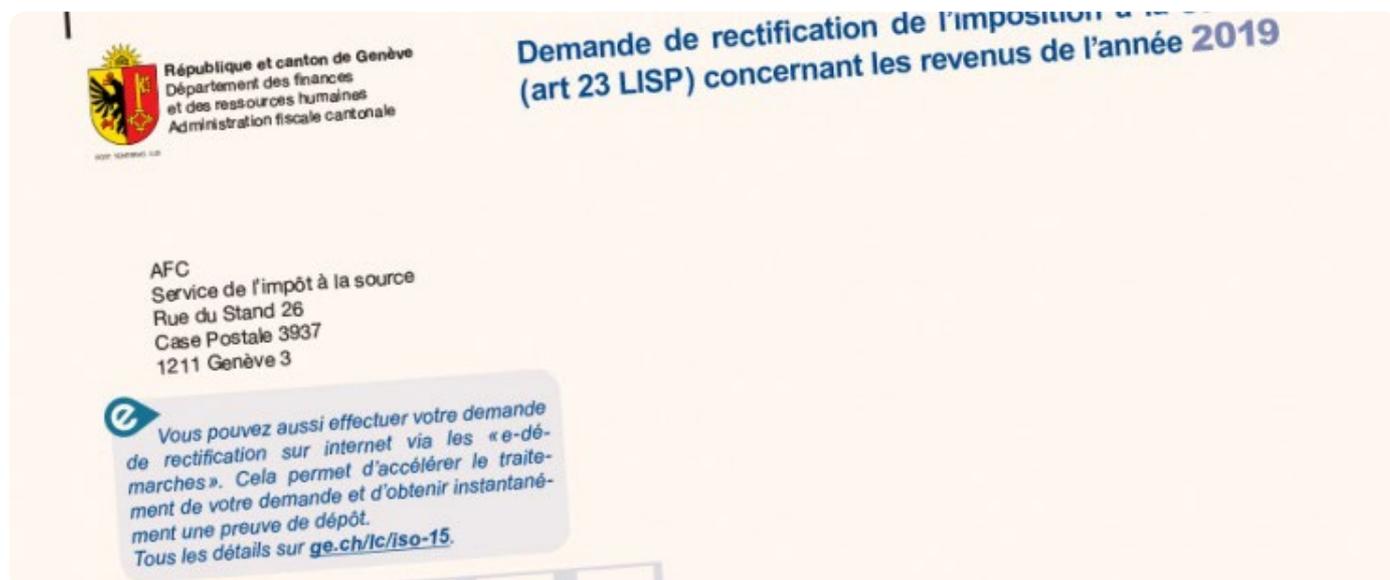


Illustration AFC

31 mai: Dernier délai pour retourner votre demande de rectification de l'impôt à la source

Cette année, le délai de retour des demandes de rectification du 31 mars 2020 pour les personnes imposées à la source a été exceptionnellement porté au 31 mai 2020.

PLUS...

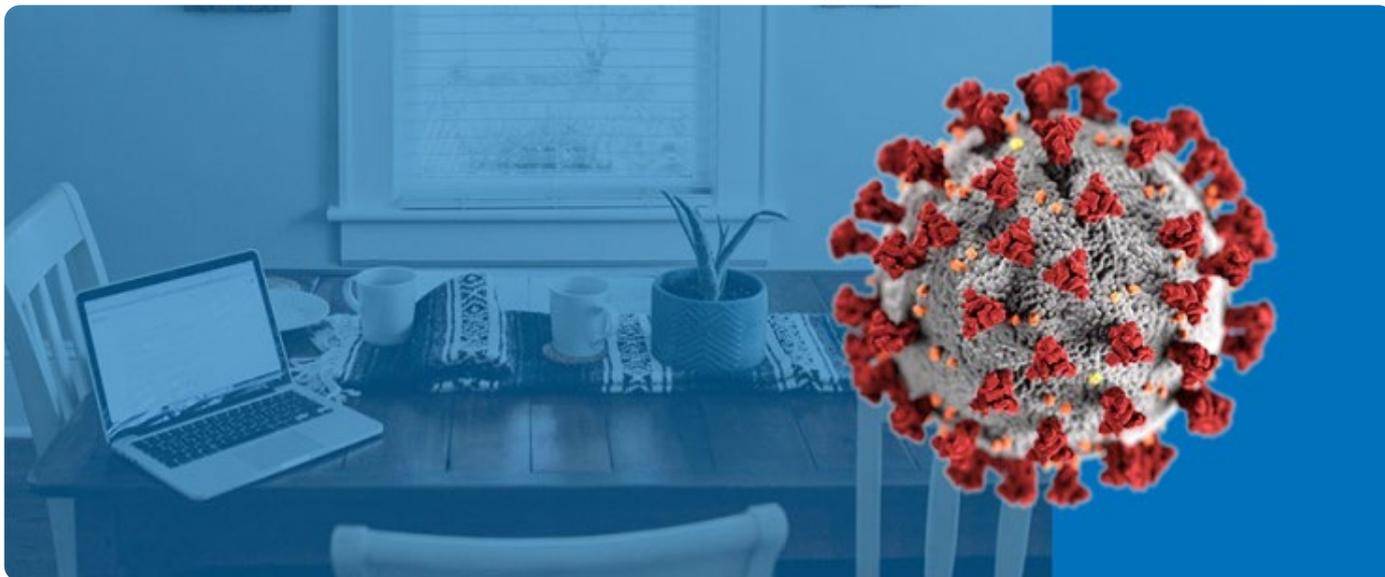


Photo Camylla Battani - Unsplash

Covid-19 - Télétravail et imposition des frontaliers

Afin de lutter contre la propagation du Covid-19, il est recommandé aux employeurs de privilégier, dans la mesure du possible, le travail à domicile de leurs collaborateurs-trices. Or, le lieu de travail est déterminant s'agissant de l'imposition à la source des personnes résidant à l'étranger.

PLUS...

[L'AFC vous informe](#) | [Vos impôts de A à Z](#) | [Protection des données](#)